



A l'occasion d'un échange avec la DG et suite aux nombreuses interventions de la **CGT Finances Publiques** et des autres OS lors des audioconférences, la DG a ENFIN répondu sur le traitement des congés de report.

« Compte tenu de la période de confinement certains agents n'ont pas été en mesure d'utiliser l'intégralité des jours de congés 2019 reportés sur 2020 (« congés de report 2020 ») avant le dernier jour des vacances scolaires de printemps de la dernière zone, soit le 3 mai 2020.

*Afin d'éviter la perte de ces jours pour les agents concernés, ces "congés de report 2020" non consommés vont **être versés de façon automatique sur le compte épargne temps** des agents dans les prochains jours.*

*Pour les agents ne disposant pas d'un CET, cette alimentation sera précédée de l'**ouverture automatique d'un CET**. Un message sera adressé par la direction générale sur la BALP de chaque agent concerné une fois leur CET abondé ".*

Public: [Infos / actions](#)
[Temps de Travail-Congés](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
